

Extrait d'acte de naissance

Litiges avec la Sécurité sociale

Simplification de l'organisation judiciaire en matière de sécurité sociale - 21 novembre 2016

La loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle réforme le contentieux social en fusionnant les tribunaux des affaires de la sécurité sociale et les tribunaux du contentieux de l'incapacité au sein d'un pôle social des tribunaux de grande instance. Un décret en Conseil d'État doit déterminer les conditions d'application de ces dispositions.

Dans l'attente, le contenu de cette page reste d'actualité.

Mis à jour le 23 juin 2016 par « direction de l'information légale et administrative »

La procédure pour contester une décision d'un organisme de la sécurité sociale varie selon selon la nature du litige : saisine de la commission de recours amiable pour une décision d'ordre administratif, mise en ½uvre d'une expertise médicale pour une décision d'ordre médical, saisine du Tribunal du contentieux de l'incapacité pour une décision concernant l'invalidité, l'incapacité permanente ou l'inaptitude au travail.

Articles connexes

- **Commission de recours amiable**
- **Tribunal des affaires de sécurité sociale**
- **Expertise médicale**
- **Tribunal du contentieux de l'incapacité**

Pour en savoir plus

- Comment contester une décision de votre caisse d'assurance maladie ? - Information pratique - Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts)

Voir aussi...

- Accès au droit et à la justice (particuliers)
- Procès civil (particuliers)



Mairie de Nargis

1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/demarches-administratives/extrait-dacte-de-naissance?publication=N561>